

Recu SAR/BUE
le 02/08/2006

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
ARRONDISSEMENT D'AMBERT
CANTON DE
SAINT GERMAIN L'HERM
COMMUNE DE
CHAMBON SUR DOLORE

RÉPUBLIQUE



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS:

- en exercice: 11
- présents: 8
- votants:

Certifié exécutoire.
Le 17 juillet 2006.
Le Maire,



L'an deux mil six,
Le sept juillet,
le Conseil Municipal de la commune de Chambon sur Dolore
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GENESTIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal:
Le trois juillet.

Présents: ROUSSEL P., GENESTIER R.
FAUCHER D., DUPUY G.-Cl.,
LANLEAU S., LASSAGNE P.,
DOUARRE H..

Absents excusés: PAULET M., SERINDAT S., BRUGERE N..

Secrétaire de séance : Hervé DOUARRE.

**ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
RAPPORT DES PHASES 1 ET 2**

L'assemblée prend connaissance du rapport des phases 1 et 2 proposé par le bureau
d'études B2EG à Parentignat.

Après en avoir délibéré, les Conseillers décident que le bourg, qui dispose d'une
station d'épuration existante et d'un réseau séparatif, continuera à être desservi par un
système d'assainissement collectif, sous réserve que les effluents puissent se déverser dans la
station sans dispositif de relevage.

En ce qui concerne les hameaux, le Conseil Municipal opte pour des installations non
collectives. Les hameaux ayant une population permanente réduite, dispersée et variable pour
certains, il n'est en effet pas économiquement concevable de créer des unités collectives.

* * *

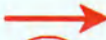


COMMUNE DE CHAMBON SUR DOLORE

Etude de zonage d'assainissement
63 41 05

Tracé du réseau du bourg
et du zonage d'assainissement

Echelle : 1 / 2 500

LEGENDE

-  Réseau d'eau usée
-  Station d'épuration
-  Zonage d'assainissement

